

# La Petite Tunisie

ANTICLÉRICALE, RÉPUBLICAINE, SOCIALISTE

## ABONNEMENT :

	Un an	Six mois
Tunisie, Constantine et Tripolitaine	10 fr. — 6 fr.	
France et Algérie	12 » — 7 »	
Etranger	15 » — 8 »	

PAYABLES D'AVANCE

## Rédacteur en Chef : Em. LACROIX

RÉDACTION & ADMINISTRATION  
TUNIS — Rue d'Italie et Rue Hannon 2, — TUNIS  
Direction à Paris 26, Rue Vivienne

On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de poste. Les annonces sont reçues de France et de l'Étranger dans toutes les grandes agences et à Tunis au bureau du journal.

## INSERTIONS

Publicité de la première page, 5 fr. ligne — En écho 2 fr. la ligne — Chronique locale, 1 fr.50 la ligne — Faits divers — Annonces — Réclames en troisième page 0 fr.80. la ligne — Annonces diverses en 4<sup>e</sup> page 0 fr.40 la ligne.

PAYABLES D'AVANCE

# L'AMI DU SULTAN

## L'ÈRE des COURTOISIES?

Si nous parlions un peu de la presse tunisienne ?

Depuis quelque temps, elle traverse une période difficile, pareille aux enfants longtemps tenus dans les langes, et dont on délivre les membres longtemps emprisonnés.

Le cautionnement qui emmaillottait la liberté d'écrire en Tunisie, était une odieuse chose, contre laquelle nous nous sommes dépensés en efforts non superflus, puisque couronnés par un final succès.

Entre autres désavantages, le cautionnement sur les journaux, avait celui, énorme, de ne permettre l'accès de la presse locale qu'à une minorité triée sur un volet serré : ceux-là qui avaient le moyen de verser au Trésor la somme — rondelette — de six mille francs, pouvaient seuls disposer d'une tribune où exprimer leurs idées, et exposer leurs revendications, non pas librement, mais sous la tutelle jugulaire d'une loi absurde et que nous n'avions pas hésité, au péril de notre liberté, à qualifier d'infâme.

Un beau jour, grâce à l'initiative d'un ministre éclairé, — tardivement peut-être, — le cautionnement est supprimé, et la loi sur la presse révisée dans un sens relativement large.

Immédiatement, un hosannah légitime d'actions de grâce, est entonné à la gloire de cette restauration de libertés, et les bourgeons longtemps dépourvus de rayons vivificateurs, éclosent enfin, se transmuant en feuilles et en follicules, plus ou moins doués du don de longévité.

On en vit de tous formats, de toutes langues, et de toutes périodicités. Il y en eut d'annuels et de quotidiens, d'hebdomadaires et de monomériques.

Et, conséquence naturelle et attendue de la démocratisation de la presse, on vit M. Nymportki se mettre de la partie ; devint journaliste qui voulait, rarement qui pouvait ; tremper une plume dans l'encre est si simple besogne, ... le hic est d'aligner correctement des phrases, mener une polémique de main de maître, faire prestement aboutir une campagne.

Nous assistons en ce moment à une résultante regrettable de

ce nouvel état de choses : une querelle maladroitement engagée entre deux journaux, a suscité des abus, et des bourdes, de la part de chacun des belligérants.

Et l'on en est à assister à l'hilarant spectacle d'une polémique, commencée à propos de bottes, continuée à propos de vins, prolongée à propos de marbres, fleurie d'olivettes, et ornée d'aperçus sur les qualités littéraires du voisin.

Connaissez-vous l'histoire de ces fougueux buveurs de sang que leur tempérament belliqueux amena un jour sur le terrain, mais dont la connaissance superficielle de l'arme blanche, fit larder le maître du combat, de coups d'épée destinés aux combattants ?

Dans la polémique dont nous avons énuméré les phases comiques, des journaux voisins eurent à souffrir de l'inexpérience des deux feuilles aux prises.

Il n'est pas jusqu'à notre sympathique confrère M. Laffitte, qui n'ait payé d'un coup d'estoc son entremise amiable autant que spontanée.

Trouvant que la grossièreté des termes, et l'abondance des propos blessants, seraient loin de jeter sur notre corporation un lustre dont elle a bien besoin, le rédacteur en chef de la *Dépêche*, eut un bon mouvement : en un rappel aux puériles courtoisies, aux termes pesés à la balance de la congruité, il a fait ressortir le vilain côté de la discussion vinaigrée qui mettait les deux autres quotidiens aux prises.

Que mal fut inspiré M. Laffitte !

Le lendemain, les deux lutteurs, oubliant pour l'ombre d'un moment leurs rancunes intimes, se ramassaient et se jetaient féroceement sur l'intrus assez audacieux pour troubler leur doux plaisir.

O vous dont le cœur compatissant se serre devant les discordances humaines, souvenez-vous qu'entre l'arbre et l'écorce....

Il nous reste un bon conseil à souffler dans le tuyau de l'oreille aux âmes artistes éprises d'idéal : la Tunisie n'est pas le pays de concorde où les amoureux de paix peuvent couler de doux jours, et où les gens de même profession marchent cordialement la main dans la main.

L'ère des courtoisies n'a pas

encore sonné pour la presse tunisienne : Ne nous annonce-t on pas pour demain l'ère des zizanies et des coups de g... bouches ?

Jean-Sans-Peur.

La Cinquième à Bodoy

## SES DÉFENSEURS

L'*Indépendant* vient de commettre un acte de *pendetisme* dont nous lui savons gré.

La *Girouette dominicale* n'a pas encore réussi à trouver, depuis sept années qu'elle tourne à tous les vents, son Dieu ni son Maître.

Elle croit avoir trouvé ce dernier en Maître Bodoy, dont elle prend la défense — oh ! combien chaleureuse ? — en les termes que voici :

*Attaques à mépriser.* — « Depuis quelque temps, dit L'*Indépendant*, un journal local se livre, avec une violence de langage unanimement désapprouvée, à des attaques haineuses et injustifiées contre un de nos plus sympathiques et estimés avocats-défenseurs.

« Chacun sait, en effet, que M. Bodoy — c'est de lui qu'il s'agit — jouit de la confiance et de la considération de ses concitoyens ; qu'aidé en cela par sa dévouée compagne, il se répand en œuvres de charité, ne regrettant ni son temps ni son argent pour le soulagement des infortunes, très nombreuses, hélas ! en ce pays.

« Nous nous faisons un plaisir de rendre hommage à ses qualités d'*homme de bien* — dût sa modestie en souffrir — nous faisant, en cela, l'écho de l'opinion publique qui, avec nous réprovoque hautement les intempérances de plume de l'organe en question. »

Et, naturellement — oh ! il fallait s'attendre à celle-là *Phosphate Journal*, en reproduisant cette élucubration, la fait suivre de ces quelques lignes de commentaires :

L'*Indépendant* a raison, mais nous pouvons lui assurer que la personnalité de M. Bodoy n'est nullement diminuée par les attaques dont il est l'objet... au contraire.

Comme en voit, la cause de M. Bodoy est en bonne mains.

Seulement, les arguments rudimentaires dont use M. Vendel, nous font doucement sourire, en un dédaigneux haussement d'épaules.

Que M. Vendel nous permette simplement de lui faire observer qu'il travestit singulièrement la vérité en affirmant audacieusement que nos attaques sont *injustifiées*.

Injustifiés, grands dieux !

Qu'entendez-vous alors, cher confrère, par attaques justifiées ? Que feriez-vous, si demain, à la barre d'un tribunal un avocat, hier encore de vos amis, déblatérerait contre vous, vous appelant maître chanteur, homme sans feu ni lieu, vantant vos rares qualités de ponteur émérite, alors qu'aucune de ces odieuses calomnies n'est vraie, ni fondée ?

De deux choses l'une : ou vous iriez administrer à cet avocat — pipelet, une maîtresse raclée qui lui enlève à tout jamais le goût de la médianse ; ou bien, disposant d'un journal, vous

vous vengeriez des propos de votre détracteur, en étalant au grand jour ses tares existantes, ses méfaits, ou les histoires dont son passé se macule et son présent se ternit.

Et alors, chacun conviendrait que ce serait de bonné guerre.

Nous n'avons pas agi autrement : il nous répugnait de salir nos mains en giffant M. Bodoy, et nous avons usé du droit que nous conféraient les vils procédés de notre contempteur.

Celui qui, à notre place, n'eût pas agi de même, eût fait preuve d'un stoïcisme avilissant : c'eût été un lâche dépourvu d'amour-propre, doublé d'un inconscient goujat.

Auriez-vous été celui-là, ingénu confrère ?

## Nos Echos

### Une Réponse

M. Bouyac vient de faire connaître à notre collaborateur Ganouna qu'il ne pourrait être inscrit parmi les membres du Syndicat de la Presse, qu'après une demande en bonne et due forme sur laquelle le comité statuerait.

Il est bizarre de constater qu'après une demande écrite adressée au président de ce groupe, suivie d'un acquiescement verbal, M. Bouyac ait pu faire une telle réponse à Ganouna.

Nous attendrons le retour de notre ami M. Omessa pour tirer cette situation au clair.

❖

### Délit impuni

On nous dit qu'un clerc d'avocat, employé dans l'étude d'un cher maître très insulteur, se ferait appeler d'un nom qui n'est pas le sien, et se refuserait, malgré les objurgations paternelles, à reprendre son patronyme familial.

N'est-ce pas là un délit prévu par le code pénal ?

❖

### A la Marsa

Comme les années précédentes, et à l'occasion de l'ouverture de la pêche, M. L. Bouchet, le sympathique propriétaire de l'Hôtel-Restaurant Français de la Régence, à La Marsa, offrira à la presse tunisoise un banquet, qui aura lieu le samedi 2 septembre prochain à 7 heures du soir, sur la terrasse ombragée de son établissement.

Les heureux convives — à qui ces agapes feront momentanément oublier leurs dissensions, — dégusteront un savant menu, dont une délicieuse bouillabaisse à la rouille sera la pièce capitale.

La *Petite Tunisie* félicite vivement M. Bouchet de son excellente idée, et se fera représenter à ce banquet par son secrétaire de rédaction, M. J. C. Ganouna.

❖

### Au Syndicat de la Presse

On nous communique la note suivante :

« Le Secrétaire du Syndicat de la presse tunisienne, rappelle que les

correspondants de journaux peuvent faire partie dudit Syndicat.

« Il leur suffira de joindre à l'appui de leur demande, une attestation certifiée de leur directeur, qu'ils sont le seul représentant du journal avec lequel ils correspondent pour la localité qu'ils habitent. »

❖

### Expropriations

M. Despéroux n'en est, paraît-il, pas au bout de ses démêlés avec l'administration.

Non seulement on se refuse à lui payer le prix offert on le traîne encore en appel, on lui impose la mortification de vendre à son nez les arbres et clôture de la parcelle expropriée,

A ce compte-là, et pour anéantir M. Despéroux, pourquoi l'administration ne ferait-elle pas exploiter sur le terrain qu'elle lui a pris, une usine à briques et à chaux ?

❖

### Chez les pompiers

La zizanie règne chez nos braves arroseurs.

De trop souvent éteindre les incendies, le feu vient de prendre chez eux, et on se propose en haut lieu de mettre fin au sinistre avec le concours d'un cadre métropolitain, qui ferait dépendre notre corps de pompiers de l'administration militaire.

Nous trouvons que ce remède aurait le même effet qu'un cautère sur une jambe de bois.

Le mieux serait de s'enquérir des motifs initiaux de la brouille, et de mettre à la porte les brebis galeuses

❖

### Feuilles d'automne

La *Trique* va, paraît-il, taper en octobre prochain, sur notre population israélite. Un journal de cette espèce est voué à un insuccès certain, l'antisémitisme n'ayant jamais pu s'acclimater en Tunisie, où les différentes religions se côtoient sans jamais se froisser.

Egalement pour octobre, l'apparition de la *République Socialiste* organe ouvrier. Tous nos vœux.

❖

### Choses de Turquie

Pour bien montrer la fausseté de l'information de la *Tunisie Française*, relative à M. Fehmi, ce dernier nous a adressé de Paris l'article qu'on lira plus loin : *Régicide et Tyrannicide*, controverse pleine d'intérêt.

❖

### Les « Immolés »

Les cadis et les cheikhs sont révoqués à la queue leu-leu : ce ne sont que prévarications, concussions et intrigues.

Tiens ! on se dirait en plus haut lieu !

❖

### Nouvelle à la main

M. Bellot est allé en France pour soigner sa santé :

« En effet, il n'a plus sa bonne mine d'autrefois.



**MAISON MODÈLE**

Avenue de la Marine  
Succursales : BIZERTE et SFAX  
Vêtements sur Mesure et confections pour Hommes et Enfants  
Chemises sur mesure. — Bonneterie  
Six coupeurs ayant chacun leur spécialité dont un pour vêtements cérémonie et un pour vareuses et culottes de cheval, sont attachés à la Maison

**TORRILHON ET C<sup>ie</sup>**

Seul Dépositaire  
des Manufactures de Caoutchouc à Clermont-Ferrand

**FABRIQUE DE BOUGIES EN STEARINE**

Produits de 1<sup>re</sup> qualité, prix défiant toute concurrence, avec fabrique et dépôts de cires et bougies de cire vierge et purifiée à l'usage des églises. Dépôt au Souk-el-Grana, chez M. Joseph di Lumbruso La Maison Franco-Africaine se recommande à la préférence du public par le choix et la qualité de ses produits.

**Comptoir National d'Escompte de Paris**

Société anonyme au capital de 150 millions de fr. entièrement versés  
Agences de Tunisie : TUNIS, SOUSSE, SFAX, GABÈS  
Escomptes, recouvrements, dépôts à vue et à échéances fixes, avances sur titres et sur marchandises, décaissements de chèque ouverture de crédit, ordre de bourse, de titres, souscription et opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyageurs.  
**Dépôts à vue et à Échéances fixes**  
de 1 an à 3 ans, 3 0/0

**LOCATION DE COFFRES-FORTS**

Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriétés. Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.  
Location de compartiments à partir de 12 francs par mois.



**Suppression des Pompes et des Puits ouverts**

Les Docteurs conseillent pour avoir de l'eau saine, de les remplacer par le Dessus de puits de sécurité, qui sert à tirer l'eau à toutes profondeurs et empêché tous les accidents. Ne craint nullement la gelée ni pour la pose ni pour le fonctionnement. Système breveté hors concours dans diverses expositions, se plaçant sans frais et sans réparations sur tous les puits, communal, mitoyen ordinaire, ancien et nouveau et à n'importe quel diamètre.  
Prix 150 francs, paiement après satisfaction.  
Envoi franco du catalogue. S'adresser à MM. L. JONET & Cie à Raismes (Nord).

**COMPAGNIE ALGÉRIENNE**

Société Anonyme  
CAPITAL 25.000.000 de Francs ENTièrement VERSÉS  
Succursale de Tunis, Rue de Bône  
Escompte et recouvrement du papier de commerce sur la France, l'Étranger, l'Algérie et la Tunisie  
Emission de Chèques et Lettres de Crédit sur tous pays. Ordre de Bourse. — Encassement de tous coupons.  
Dépôt à Vue et à échéance fixe.  
Bon de caisse au porteur ou à ordre de 1 à 5 ans rapportant à 4 0/0.  
Munis de coupons semestriels (nets des impôts actuels).  
Avances sur titres et sur marchandises. — Ouvertures de crédits hypothécaires. Location de coffres-forts et de compartiments au mois, au trimestre, au semestre ou à l'année.

**Compagnie Franco-Tunisienne de Navigation**

Siège Social ; MARSEILLE. — Agence de Tunis  
Service régulier, tri-mensuel entre Marseille, Tunis et Cette  
Transports des passagers et des marchandises  
Prix des passages pour Marseille :  
1<sup>re</sup> classe, 43 fr., 3<sup>e</sup> classe, 25 fr. (a.n.) 4<sup>e</sup> classe 11 fr. 0 (s.n.)  
Pour frets et passages et renseignements, s'adresser à l'Agence de Compagnie, 6, rue d'Alger Téléphone n° 288. — Adresse Télégraphique Tunisienne Tunis.

**GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE, G. & E. LICARI**

USINE A VAPEUR  
Rue d'Espagne et Rue de Besançon, Tunis  
LIQUEURS DE PREMIER CHOIX. VINS EN GROS  
Spécialité d'Amer Fernet LICARI  
Récompenses à plusieurs expositions et concours. Médaille d'Or Exposition Universelle Paris 1900 et Médaille d'Or au Concours Paris 1903.

**Grand Restaurant du Chianti**

A. SALVARELLI  
M. FEDERICI successeur  
TUNIS — Avenue de France — TUNIS  
Le Grand Restaurant du Chianti est réputé à juste titre pour sa cuisine italienne et pour son authentique vin du Chianti, de la renommée maison Tacchini  
Établissement complètement remis à neuf

**EAUX MINÉRALES NATURELLES FROIDES D'AIN-GARCI**

Digestive, Tonique, Fortifiante, Diurétique  
SOURCE RÉGENCE SOURCE PASTEUR  
Très peu gazeuse Gazeuse

**DÉPÔTS A TUNS**

Chez les principaux Pharmaciens, Droguistes, Epiciers et N<sup>os</sup> d'eaux minérales  
Adresser les commandes à M. l'Administrateur de la Société anonyme des eaux minérales naturelles d'Ain-Garci, 25, Avenue de Paris, Tunis, en spécifiant si c'est la source Régence ou la source Pasteur que l'on désire.

**SOCIÉTÉ des ATELIERS de CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES**

J. BERTRAND & C<sup>ie</sup>  
Ancienne Maison AYMARD et THOMAS  
TUNIS Avenue de Carthage TUNIS  
Moteurs à pétrole les plus perfectionnés et les plus simples  
Installations d'usines  
Norias, Pompes de tous systèmes, Moulins à blé pour mouture indigène. Captage, Élévation et distribution d'eau. Sondage  
Installations électriques : éclairage et transport de force  
Fers, Fontes et Métaux  
FOURNITURES pour USINE & EXPLOITATION AGRICOLE  
Fonderie de fer et de bronze  
Pièces de rechange de machines livrées en vingt quatre heures

**DOMINE DE POTINVILLE**

P. POTIN propriétaire  
**CHAUX HYDRAULIQUE**  
ET CEMENTS  
VENTE AU DETAIL : rue de Turquie à côté de la Maison Batt

**CRÉDIT FONCIER ET AGRICOLE D'ALGERIE**

Société anonyme Capital : 30 millions  
Succursale de Tunis : 3, Rue Es-Sadikia  
Agences à Soussse et Bizerte  
Opérations de Banque. Escomptes, Recouvrements, Ordres de Bourse. Avances sur Titres et sur Marchandises. Garde de Titres  
 Paiements de Coupons, Paiements Télégraphiques, Chèques et Lettres de crédits sur tous pays. Location de Coffres-forts.  
Change de Monnaies étrangères. Dépôts de fonds à échéance fixe 1 an à 4 ans 3 0/0  
Dépôts à Vue : Comptes de chèques avec intérêts

**G<sup>de</sup> EPICERIE MODERNE**

Bron, Colliard & C<sup>ie</sup>  
(Ex-employés des Etablissements Génery)  
TUNIS — 24, Rue d'Italie, 24 — TUNIS  
Comestibles et Denrées Coloniales  
La Maison se recommande par la bonne qualité et le bon marché de ses produits.

**COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE**

Cie Touache, Paquebots-Poste Français (Agence de Tunis)  
Service régulier de grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie, l'Italie, la Tripolitaine et le Maroc  
Transport de passagers, de dépêches et de marchandises  
Arrivée de Bizerte tous les mardis, à 5 h. du matin.  
— à Marseille, tous les mercredis à 5 h. 15 du matin.  
— de Palerme tous les jeudis à 7 h. du matin.  
— de Marseille, tous les vendredis, à 4 h. 15 m.  
— de la Côte Tunisienne ( Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Mehdia, Monastir, Soussse ) tous les samedis à 9h. 30 du soir.  
— à Marseille, tous les samedis à 5 h.  
Départ de Tunis pour Marseille tous les lundis à 2 h. soir.  
— de Tunis pour Palerme, tous les mardis, à midi.  
— de Palerme pour Tunis, tous les mercredis, à midi.  
— de Marseille pour Tunis, la Côte tunisienne et Tripoli tous les mercredis à 1 h. soir.  
— de Tunis pour Marseille, tous les jeudis à midi.  
— de Tunis pour la Côte tunisienne ( Soussse, Monastir, Mehdia Sfax Gabès Djerba Tripoli ) tous les vendredis, à 7 h. soir.  
— de Marseille pour Bizerte, Tunis et Palerme, tous les samedis à 7 h. du soir.  
La Compagnie accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, St. Nazaire, Le Havre, Rouen-Paris, Dunkerque, l'Italie, la Belgique, la Hollande, la Grande-Bretagne, la Chine, la Cochinchine, l'Australie, la Nouvelle Calédonie et tous les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.  
La Compagnie délivre également à toute époque des billets de passage de Tunis à Paris et retour.  
Pour fret et passagers, s'adresser aux bureaux de l'Agence Tunis. 8 rue d'Alger.  
Les Agents principaux : J. B. PÉDELUPÉ et ses fils

**BANQUE DE TUNISIE**

SOCIÉTÉ ANONYME. CAPITAL : 8.000.000 de francs  
Siège social à Tunis. Succursales à Soussse, Sfax et Bizerte  
Conseil d'Administration : MM. E. PÉREIRE, Président ; J. FAURE, S. HALFON, O. NOEL, A. THURNYSSSEN, H. WIENER  
Escomptes, recouvrements, dépôts à vue et à échéances fixes, émission de chèques et de lettres de crédit sur tous pays, ordres de bourse, dépôts de titres, encaissements de tous coupons, avances sur titres et sur marchandises, ouvertures de crédit hypothécaires, location de coffres-forts et de compartiments depuis cinq francs par mois.  
Service immobilier, gestion d'immeubles et domaines ruraux, vente d'immeubles et de propriétés

**MAISON DESPEROUX**

FONDÉE EN 1888  
El-Afrane, banlieue de Tunis, carrière de Djebel-Carroub  
FOURS A FEU CONTINU  
Chaux hydraulique, Chaux et pierre  
PLATRE — Pierre à bâtir et pierre de taille  
Briquetterie de premier ordre  
Briques plates et creuses — — — Pacés et Dalles  
Pour les commandes s'adresser : 12, AVENUE DE CARTHAGE et à son usine. El-Afrane, banlieue de Tunis.

**MAISON PAGNESSA, ARTIFICIER**

22, Avenue de la Marine. — TUNIS  
FABRIQUE D'ARTIFICES EN TOUS GENRES  
Entreprise générale de fêtes publiques et privées  
Vente et location d'illuminations et de décorations  
Drapeaux et tentures de toutes nationalités  
Ballon Lanterne Ventilateur, Verres de toutes couleurs  
Prix défiant toute Concurrence

**PARFUMERIE VELOUTINE CH. FAY**

8, Rue de la Paix, PARIS  
Poudres de Riz  
Crèmes  
Fardes  
Crayons  
Liquides  
Parfums  
Extraits  
Savons  
Savons  
Savons  
Dépôt général : M. AVICE, 52 Boulevard Bab-Benat, TUNIS

**G<sup>de</sup> BOULANGERIE & PATISSERIE**

TUNIS — 24, Rue d'Italie et Boulevard de Paris, 8 — TUNIS  
ANGLAISE ET VIENNOISE  
MM. WAGNER, ET C<sup>ie</sup>  
Pain de luxe et de ménage, spécialité pain viennois, pain de seigle, Pain de son trié, noir et blanc, Pain gluten, Croissants et bûchettes au beurre, petits pains pour thé et café.  
Pâtisserie de Premier Ordre  
Vins fins et liqueurs de premier choix, petits fous, Fournitures pour le bar et le bal. Seul dépôt sur place pour la vente des produits alimentaires au gluten de la Fromagerie Saint-Denis de Marseille.  
ON PORTE A DOMICILE  
Succursale à Soussse (Angles des rue du Marché et Villalba) Succursale à Soussse

**Machines Agricoles**

PELLET, AZERM & PARRENIN  
Tunis — Place de la Gare Française — Tunis  
MASSEY HARRIS  
Moissonneuses-Lieuses, Faucheuses Cultivateurs canadiens et Semoir  
Herses, Canadiennes à ressort  
Moulins BENTELL  
Concasseurs  
Broyeurs, Hache-Paille  
Charrues Brabant, A DELAHAYE. — Charrues Américaines.



**LE MONDE**

Compagnie Française d'Assurances sur la Vie et contre l'Incendie  
(Sous le contrôle de l'État)  
SIÈGE SOCIAL ; 16, Rue Le Peletier, Paris  
VIE. — Assurances en cas de décès, — Mixtes et à terme fixe. Assurances en cas de vie. Rentes viagères immédiates, différées et sur vie. Nues-proprétés, etc.  
INCENDIE. — Assurances d'immeubles, fermes, mobiliers, marchandises. Assurances contre la foudre et les appareils à vapeur. Contre le recours des locataires. Contre les risques locatifs et les risques du voisinage.  
Les polices de la Compagnie LE MONDE sont par le Crédit Foncier de France. S'adresser pour tous renseignements, à M. G. ATTIA, agent général et inspecteur de Compagnie à Tunis, Passage de Paris, 5 (par l'Avenue de Paris).  
Agences Régionales : à Bizerte, M. J.-B. MULLER, Régisseur d'immeubles ; à Soussse : de M. Alfred DANINOS ; à Sfax : de M. Aurélien DARMON ; à Béja : M. S. ENRIQUEZ à Souk-el-Arba. M. Léon HANOUN, à Gabès ; M. Is. SAADA, La Goulette M. G. LUMBRUSO, pour la banlieue de Tunis.

IMPRESSIONS DE LUXE, EN NOIR & EN COULEUR

**EXPRESS-IMPRIMERIE**

WALCH Frères

9, Rue Es-Sadika, 9, TUNIS

IMPRIMÉS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX

Cartes de visite à la minute. - Cartes d'adresse. - Factures. - Têtes de lettres. - Carnets à souche. - Memorandums  
Lettres de faire part de Mariage, de Naissance et de Décès



# ABSINTHE SUPÉRIEURE PREMIER FILS

Hors Concours, AUG. Dueros, Agent - Tunis.

devant des écouteurs qui plient le jarret : Il voulait dit-il, en parlant de son avènement constitutionnel, faire un 18 Brumaire. Il se compare à Bonaparte :

Qu'a-t-il fait de plus que moi, demande-t-il ? Répondez laquais !

Et les pachas de s'incliner à plat ventre, baisant la poussière des tapis.

Il paraît en effet, d'après le récit de Midhat en exil, que l'idée d'un coup d'Etat germa en lui, pour la première fois, lorsque en 1867, il fut à Paris, l'hôte de Napoléon III, à l'Elysée, accompagnant son oncle Abdul-Aziz, le Caligula du Bas-Empire.

Laissons-nous impunis les forfaits du neveu qui laissent bien en arrière ceux de l'oncle ? Serait-il d'un bon exemple que le plus sinistre tyran des temps modernes meure sans châtiement ou sans revêtir tout au moins la casaque des bagnes ?

Il est temps aujourd'hui encore de faire justice et de venger les flots de sang des Arméniens. Sinon, gardons nos chaînes, nos baillons et nos souillures, la nation turque n'est plus qu'un vil bétail, indigne de porter le titre de peuple, et, préférons en cœur le refrain : Finis Turchia.

J. FEHMI,  
242, rue de Vaugirard, Paris.  
N. B. — Je prie mon correspondant S. de Tripoli, d'adresser sa communication au Directeur de la *Petite Tunisie*.

## BOUR-NOTES

**Nouveau confrère.** — Nous venons de parcourir avec un intérêt soutenu le premier numéro d'une nouvelle revue arabe « Telkik-El-Amal ». (L'affirmation de nos aspirations) qui vient de paraître à Sousse sous la direction de Si El Béchir Zerrouk.

Nous y avons relevé d'excellents articles ayant trait à la pédagogie, à la vulgarisation scientifique, à l'histoire etc. qui font de ce recueil un ensemble destiné à exercer sur l'évolution de la jeunesse indigène une influence salutaire.

Les rédacteurs de cette revue paraissent être des partisans ardents et convaincus de la diffusion de l'instruction parmi les indigènes car d'un bout à l'autre de ce premier numéro, on y exalte dans une langue très littéraire, qui fera la joie des arabisants, les bienfaits de l'instruction et de la science.

Il y aurait lieu peut-être de faire quelques réserves à propos des sempiternelles et fastidieuses formules pieuses et liturgiques que l'on sait qui se trouvent un peu partout dans ce numéro et dont les rédacteurs n'ont pu s'affranchir.

Il est à souhaiter que l'on écarte désormais avec soin de la revue ces fadeuses d'autant plus ineptes qu'elles ne sont peut-être pas bien sincères... et que l'on veuille à lui laisser le caractère qui lui convient pour la diffusion des idées libérales.

D'autre part, il serait bon que les journalistes indigènes finissent par s'affranchir d'une rhétorique puérile et surannée et s'attachent plus à l'idée féconde qu'à l'harmonie de la période. Il faut qu'ils se pénètrent bien de cette vérité que les artifices du style et le cliquetis des mots parviennent difficilement à masquer la pauvreté de la pensée...

Telle qu'elle est, cette revue dénote un réel effort indéniable vers le bien de la part de ses fondateurs qui méritent à tous égards d'être félicités et encouragés.

Son apparition prouve également que de toutes parts dans la Régence s'affirme chaque jour dans le monde indigène comme dans l'autre une nouvelle génération éprise de liberté et de justice et dont il serait puéril et imprudent d'éluder davantage les aspirations généreuses et les revendications légitimes.

Nous souhaitons à notre nouveau confrère longue vie et prospérité.

EL ATIK

## Spectacles et Concerts

### CASINO MUNICIPAL DE TUNIS

Le Casino de Tunis peut rivaliser avec les plus beaux établissements du même genre de France.

Il comprend : un Théâtre, qui est un véritable bijou où, pendant six mois, du 15 novembre au 15 mai, d'excellentes représentations d'opéra-comique, d'opérette et de comédie sont donnés le mardi, jeudi samedi et dimanche ; un magnifique jardin d'hiver pouvant contenir 2000 personnes, où de grands concerts vocaux et instrumentaux sont donnés les lundi, mercredi et vendredi ; un cercle pour les Etrangers installé en des locaux splendides ; un grand Cercle international, dont de même les locaux sont aussi beaux que ceux des plus grands cercles de Paris un vaste hall servant au jeu des petits chevaux, un Café de premier ordre ; un bar américain etc.

### INSTITUT DENTAIRE

Pierre Lescot, Dentiste  
place de la Résidence, Entrée : 1, rue de Rome

### VIN, EAU-DE-VIE

Du Domaine de POTINVILLE  
F. Bernet

Liqueurs de marques. - Eaux Minérales. - Livraison à domicile.



25, Boulevard Bab-Benat

### VIENT DE PARAÎTRE

Grand annuaire général de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc.

XXIV\*

par F. LE BOURGEOIS, Directeur

Ouvrage subventionné par le gouvernement général et la résidence de Tunis

Honoré des souscriptions des ministères, des chambres de commerces, mairies, hôtels et tout le haut commerce algérien, tunisien, français et étranger.

Prix : 12 fr. Port en sus hors d'Alger. Poids 3 kil. 550

Dépôt chez les principaux libraires de Tunis.

## AGENCE FRANCO-TUNISIENNE

EXPÉDITION ET TRANSPORTS POUR TOUS PAYS

### ADOLPHE BELLAÏCH

12, Rue Es-Sadikia, 21, succursale : Quai-Port - Tunis  
Agence en douane - Transit - Camionnage - Déménagement

SERVICE SPÉCIAL DE TRANSPORT DE BAGAGES  
à domicile en gare, dans les hôtels

Enregistrement direct des bagages pour toute destination

Colis ordinaires enregistrés : 0,50

Petits colis non enregistrés : 0,25

MAISON DE CONFIANCE

Seuls employés portant la casquette grise. Correspondant à Marseille Agence Bernard, 32 rue de Mazenod.

## HYGIENE DE LA BOUCHE

Les qualités désinfectantes, microbiciditransantes qui ont valu au Coaltar Saponiné Le Beuf son admission dans les hôpitaux de la ville de Paris le rendent très précieux pour les soins sanitaires du corps lotions lavage des nourrissons, soins de sa bouche qu'il purifie, des cheveux qu'il débarrasse des pellicules, etc

Le flacon 2 fr. les 6 flacons 10 francs chez toutes les pharmacies.

## HYGIENE DE LA TOILETTE

Aucun produit de parfumerie ne peut être comparé au Coaltar Saponiné Le Beuf pour assainir la bouche, en tuer les microbes qui s'y développent, purifier l'haleine et affermir les dents déchaussées. Il possède, en outre, l'avantage d'une innocuité absolue, condition nécessaire pour un produit d'un usage journalier.

Se défier des contrefaçons

Dépôt : Pharmacie NER

## 2.000 000 de francs à placer

sur

Premières hypothèques et immeubles de rapport à Tunis Immatriculés.

Par fraction minima de 30.000 fr. au taux 6 %.

150.000 fr. à placer par fractions de 5.000 fr. et au dessus aux taux de 6 et 6 1/2 pour cent

S'adresser à M. A. Disegni, régisseur d'immeubles, (Passage de Tunis) en ses nouveaux bureaux situés dans la rue du passage donnant accès à la rue es Sadikia.

Discrétion absolue. — Toutes les affaires sérieuses sont acceptées immédiatement.

TÉLÉPHONE 205

## Restaurant du Japon

G. FIORINI & C. FALORNI  
propriétaires

5, rue de la Kasba près la Place de la Bourse  
1er étage  
TUNIS

SERVICE A LA CARTE

REPAS SUR COMMANDE

Vraie Cuisine Italienne

## SPECIALITE DE RAVIOLIS & CASSATE

Vins Fins de la Maison Rouff de Naples  
Vins du Piemont - Vin du Chianti

Salons Réservés

## A LA RENOMMÉE DU SAHEL

3, rue d'Italie TUNIS

### FÉLIX CARROT

Huile d'olive vierge surfine 1,30 le litre  
" fine 1,00  
" ordinaire 0,75

de la Maison A. Daninos de Sousse

Colis postaux

Dattes, Oranges, Mandarines

Tous les mercredis CASSATE de la Maison Guili de Palerme

Absinthe Oxygénée supérieure P. HON

Spécialité de lait desséché

## Terrains à Vendre à l'Ariana

sur la route, à côté du jardin Couyotopoulo, et de la propriété Raffo.

Très bon marché

S'adresser à M. Mossé, Avocat.

## Grande Rotonde des Roses

(Ancienne Deida)

LA GOULETTE

Complètement

remise à neuf

Cabines et chambres au mois et à la saison.

Restaurant et Cuisine de 1<sup>er</sup> ordre  
SPECTACLES et CONCERTS

## J. & A. BEMBARON

9, Rue Es-Sadikia  
TUNIS

## PIANOS BOISSELOT

Vente Location

à partir de 25 francs par mois

Location de Pianos neufs

à 15 francs par mois

Machines à écrire "DACTYLE"

300 fr. avec facilités de paiements

Machines parlantes et disques



M. AVICE

52, Boulevard Bab-Benat

## St GERMAIN-LES-BAINS

GRAND

### Café-Restaurant

Auguste ALLEGRE  
Chef cuisinier-restaurateur

Repas de famille sur commande. — Casse-croute. — Matériel à la disposition des personnes apportant leurs provisions.

PLAGE SPLENDEIDE

Cabines de bains. — Arrêt de tous les trains à la Gare de Saint-Germain.

## Société Générale pour la Fabrication de la Dynamite

(Procédés et Brevets Nobel)

DYNAMITE DE TOUTES QUALITÉS

DÉTONNATEURS, MÊCHES DE SURETÉ. PRIX TRÈS MODÉRÉS

Depositaires pour la Tunisie, Pellet et zerm

Place de la Résidence - TUNIS

## A LA VIEILLE CAVE TUNISIENNE

TUNIS -- Avenue de la Marine 41

Ancienne Maison Viguiet

E. BONNET neveu, Successeur

Spécialité de Vins de Table, recommandés à la clientèle bourgeoise

VINS FINS

GRANDE RENOMMÉE DES VINS DE FRANCE

Algérie, Espagne et Tunisie

Expéditions dans l'Intérieur - Célérité dans les Commandes - On porte à domicile

Vente directe de la Propriété

Le gérant J. Cohen

# BRIQUETERIE MARCHANT

HAMMAM-LIF (Tunisie) Pour tous renseignements, s'adresser à M. OLMY

Briques pleines de 0,03, Briques pleines de 0,07

Tuiles Arabes

Briques à 6 trous et à 3 trous

DALLE POUR CARRELAGE



Celui qui serait venu nous raconter que M. Henry Tridon s'apprêtait à partir pour Constantinople, afin d'occuper auprès de la sublime Porte, les fonctions de conseiller, nous aurait à peine étonné.

En effet, M. Tridon vient de se révéler approbateur sans réserves des méfaits du Sultan Rouge.

On sait qu'à notre journal, collabore depuis près de trois ans, un Jeune Turc des plus ardemment convaincus, M. J. Fehmi, qui — détail piquant ! — est le propre fils d'un ministre du sultan.

La *Petite Tunisie* avait d'autant plus volontiers ouvert ses colonnes à M. Fehmi, que les articles de ce dernier, impeccables tant dans la forme qu'au fond, étaient assidûment lus par toute une pléiade de jeunes musulmans, turcs ou arabes, qui aspirent vers la civilisation et la liberté.

Cela ne faisait pas l'affaire de M. Tridon qui ne ratait pas une occasion de tomber sur M. Fehmi et ses révélations sur la cour hamidienne.

Jugez alors, s'il devait, avec sa bonne foi habituelle, être content, de pouvoir publier ces jours-ci, le suivant entrefilet dans son journal :

*Maître chanteur.* — Un publiciste de la catégorie connue sous le nom de « Jeunes Turcs », qui publie assez souvent, dans une feuille locale hebdomadaire, des articles d'une rare violence contre le sultan, et qui signe Léon Fehmy, vient d'être condamné, pour chantage, par la cour d'assises du Caire, à une année de détention avec travail forcé, à une piastre de dommages intérêts au profit de la partie civile et aux frais du procès.

Le plaignant n'était pas le sultan, comme on pourrait le croire, mais un certain Mohamed Orphi, pacha égyptien, que Léon Fehmy avait frappé et blessé parce qu'il avait refusé de lui verser vingt livres sterling sur une menace de chantage.

Or, M. Tridon savait pertinemment que ce qu'il avançait était faux, que Léon Fehmy le maître-chanteur, et Joseph Fehmi le publiciste, ne pouvaient être une même et unique personne.

Mais, vous connaissez l'adage : « Calomnier ! calomniez ! Il en restera toujours quelque chose ! » M. Tridon sait parfois en tirer parti.

Aussi, s'est-il vu immédiatement envoyer la suivante rectification :

Tunis, 24 août 1905.

Monsieur H. Tridon,  
Rédacteur en chef  
de la *Tunisie Française*.  
Mon cher confrère,

Sous ce titre : « Maître chanteur » vous publiez ce matin, un entrefilet visant un sieur Léon Fehmy que la Cour d'Assises du Caire vient de condamner pour chantage.

Je vous sais trop de bonne foi pour n'en pas mettre une dose infime à rectifier cette information, que vous ne saviez sans doute pas erronée.

Notre collaborateur Jeune Turc, a nom Joseph Fehmi ; il est fils du général Fehmi Pacha, ministre du Commandeur des Croyants.

Malgré la campagne louable et toute d'idées, de M. Fehmi contre Sa Majesté Turque, il n'a pas encore été inquiété : il est toujours à Paris, d'où il me télégraphie que sa quiétude ne risque pas d'être troublée, tant que l'égide protectrice du libéralisme français, couvrira ses justes revendications.

D'ailleurs mon ami Fehmi vit dans une aisance qui dément à elle seule l'histoire de chantage dont vous le prétendez le héros.

Donc, veuillez reconnaître que seule une homonymie, fâcheuse vous a trompé, et croire à mes sentiments loyalement confraternels.

J. C. GANOUNA.

Mais c'est mal connaître, M. Tridon que de le penser capable d'un bon mouvement, fût-il justifié par l'éclatante logique des faits.

Aussi ne fûmes-nous nullement surpris de voir dans la *Tunisie Française* la rectification mitigée qui suit :

*Erreur sur la personne.* — On nous fait observer que le « Jeune Turc », qui honore parfois une feuille hebdomadaire locale de ses articles contre le sultan de Constantinople, articles dont quelques-uns ont été d'une pornographie dépassant les limites permises, s'appelle Joseph Fehmy, et non Léon Fehmy, qui vient d'être condamné au Caire pour chantage caractérisé.

Dont acte,  
On voit clairement que lorsque M. Tridon a une idée ancrée dans la cervelle, il faut le diable pour l'en arracher.

M. Fehmi n'est pas le maître-chanteur qu'il croyait ? « Eh, bien ! s'écrie triomphalement M. Tridon, M. Fehmi est un pornographe ! »

Et voilà les piteux procédés auxquels a recours certaine presse pour déconsidérer l'adversaire, même lointain.

C'est pitoyable !  
J. C. G.

tres bien inspirés, comprenant la situation, connaissant les qualités colonisatrices de notre race et qui frappés de l'état de marasme de notre vaste et si riche empire colonial, n'hésitent pas à attribuer cette situation déplorable à sa véritable cause : la maladroite administration de la Direction centrale, la domination brutale et irraisonnée. Ces ministres paraissent s'apercevoir qu'il ne suffit pas d'envahir le sol colonial d'administrateurs de tous ordres, de toutes classes et de tous galons pour que nos possessions soient bien administrées ; ils ont reconnu, tout au contraire, par de récents et regrettables événements, combien leur est nuisible l'invasion de cette masse de jeunes inexpérimentés, bourrés d'illusions et d'idées préconçues dans les écoles métropolitaines, qui viennent imposer leurs théories scolaires et bureaucratiques aux vieux praticiens coloniaux !... Chacun d'eux veut démontrer sa valeur, son importance, éblouir de sa science, assurer son influence et sa supériorité sur les pauvres diables de colons... les indigènes sont méprisés et traités comme des brutes... et les colons comme gens de rien et qui ne sont là que par-

## MUTUALITÉ et Retraites Ouvrières

Notre grand confrère parisien, le *Journal*, a eu l'heureuse idée de demander à une pléiade de personnes autorisées, leur avis sur l'immixtion de l'Etat dans les œuvres mutualistes privées, à propos de la réglementation des retraites ouvrières.

Parmi les réponses parvenues à notre confrère, celles des promoteurs de la Mutualité tunisienne ne sont pas les moins intéressantes :

### L'opinion de M. Ferdinand Huard

M. Ferdinand Huard, président générale de l'Assistance mutuelle tunisienne, est à la tête du mouvement de la prévoyance en Tunisie. Son inlassable action a produit des résultats admirables. Il fut l'objet, lors du Congrès de la Mutualité coloniale, dont les dernières séances se tinrent à Tunis, d'une imposante manifestation de sympathie de la part de tous les fonctionnaires et de tous les colons de la Régence :

— Nous sommes trop éloignés du mouvement mutualiste français ; notre Mutualité tunisienne est de date trop récente et encore d'une nature trop spéciale pour nous permettre de prendre utilement position dans le grand débat qui s'est ouvert à l'occasion des retraites ouvrières.

« Les études de l'un de nos vice-présidents généraux, M. Willot Beauchemin, lui ont dicté des appréciations qui nous paraissent de valeur réelle, et nous nous en rapportons au travail auquel il a bien voulu se livrer pour le *Journal*. Nous sommes donc pleinement d'accord avec notre camarade dans les conclusions qu'il présente.

« Nous ajouterons simplement que nous sommes pour la liberté complète, entière, absolue ; l'obligation nous paraît difficile à imposer au caractère français.

« Cependant, — et nous pouvons en parler sagement, — du haut de l'effort que nous venons de donner, nous ne sommes pas prêts à nous résigner à l'abandon et le désintéressement resteront au-dessous de tout ce que est l'indolence, c'est la négligence qui sont les pires ennemis des initiatives mutualistes, et encore devons nous reconnaître que le sentiment a joué un rôle énorme dans la concentration des bonnes volontés que nous avons réalisées.

« (Mais il est à craindre que l'obligation, quelle que soit la forme sous laquelle on la présente, n'affecte toujours une allure d'atteinte à la liberté, n'éveille point les idées de prévoyance dans les mêmes proportions, et l'intermédiaire des Sociétés de mutualité nous apparaît encore comme le meilleur moyen de propagande et de fonctionnement des retraites ouvrières.

« En résumé, nous sommes pleinement pour le système de la liberté encouragée et subsidiée par l'Etat et pour l'utilisation complète des Sociétés de secours mutuels.

### L'opinion du docteur Lemanski

— Je redoute infiniment l'intervention de l'Etat dans les œuvres de solidarité.  
« La tutelle gouvernementale ne peut être que préjudiciable au véritable intérêt des mutualistes. A la *Mutuelle Tunisienne* nous ne faisons pas, Dieu merci ! de politique. Mais cette grande

ce qu'ils n'avaient plus de moyens d'existence ailleurs ! Ah, MM. Trouillot et Clémentel rendraient un fier service au pays et à ses finances s'ils avaient le don d'inspirer au Parlement leur propre clairvoyance, et le pouvoir de réduire des trois quarts cette armée de fonctionnaires nuisibles, pour permettre aux colons de s'administrer un peu plus eux-mêmes.

### IV — Les indigènes du Protectorat Tunisien.

En Tunisie, les colons n'ont aucun rapport direct avec le Gouvernement, en dehors des exigences, fiscales et autres, de ce gouvernement à leur égard ; les indigènes, sous l'adroit, mais fallacieux prétexte du profond respect de leurs mœurs spéciales, en sont plus isolés encore, si possible, par le mur infranchissable, pour eux, du fameux Dar-El-Bey, repaire des vieilles traditions beylicales d'où on les maintient dans leur esclavage séculaire, en conservant, en affermissant les prérogatives des chefs qu'ils exploitent, et par l'intermédiaire desquels on fait suer le *burnous* sans danger apparent.

Aux yeux des indigènes, si le Protectorat les a affranchis du supplice de la matraque, il a le tort de confir-

mer les pouvoirs exorbitants des caïds, c'est-à-dire de perpétuer, en l'étayant de sa garantie, le régime de vexations et d'exactions pratiqué par ces dignitaires avec le cynisme et la désinvolture que chacun connaît !

L'Arabe n'est plus martyrisé par la bastonnade sous la plante des pieds. Il n'a plus à redouter le furtif facot de soie des Beys... Mais, à part la suppression de ces restes d'une barbarie qu'il était absolument impossible de tolérer, rien, absolument rien n'a été fait depuis notre occupation qui puisse prouver à l'indigène que nous sommes pour lui des protecteurs animés de sentiments de force, et d'équité... nous restons à ses yeux le roumi envahisseur, l'ennemi !

L'indigène tunisien, dès l'apparition de moustache, est frappé d'une capitation de vingt-quatre francs cinquante environ ; c'est la plus lourde taxe personnelle que l'on connaisse, et il n'existe en effet, dans le monde entier, rien de pareil... et cette capitation insensée n'exempte aucunement l'Arabe des autres charges qui l'accablent : droits sur les récoltes, *achour* ; droits sur les oliviers, *canoun* ; droits de voi-

### L'opinion de M. Willot Beauchemin

— Pour résoudre la question des retraites ouvrières sans porter atteinte au développement de la Mutualité, il suffit de rechercher la système qui, pour le moindre effort de la part de l'individu lui assurera le maximum de liberté et d'avantages. On ne saura être partisan de l'intermédiaire obligatoire des Sociétés de secours mutuels, en raison des complications de toute nature qu'il entraînerait.

« Le système Belge, c'est à dire les Sociétés de secours mutuels servant d'intermédiaire facultatif privilégié entre l'Etat et les déposants, est le seul régime admissible, car il assure l'influence morale des Sociétés et sauvegarde les autres services de prévoyance tout aussi intéressants que la retraite.

« L'exemple de l'Assistance mutuelle tunisienne, Société libre d'assurance au décès, qui a groupé dans quatre ans près de 3.000 membres sur 10.000 Français établis en Tunisie, tandis que la casse d'assurance au décès de l'Etat a eu si peu de succès en France, montre supériorité de l'action mutualiste libre. Il importe donc de faire aux Sociétés de secours mutuels une situation privilégiée dans la loi des retraites ouvrières. Elles ne pourront être d'ailleurs résolues sans l'obligation pour l'intéressé l'employeur et l'Etat, de faire le sacrifice

« Mais on a pas pu de réduire la part de la retraite au profit des autres modes de prévoyance. Le secours de maladie, qui n'exige qu'un effort relativement faible, ne sera abandonné, et il faut arriver à la rente viagère de 360 francs à l'âge de 60 ans. La subvention de l'Etat doit être réservée à la retraite.

## Régicide et Tyrannicide

Récemment la Presse était unanime à réprouver le régicide, mais par contre, elle se divisa en deux parties égales pour faire une distinction entre le régicide d'un souverain ordinaire et le tyrannicide.

Nous relevons un résumé analytique de la thèse en faveur du tyrannicide publiée dans le journal *l'Humanité* par M. de Pressensé, diplomate consommé dont l'autorité en matière de politique étrangère est incontestable.

Voici comment s'exprime cet éminent parlementaire :

— « Nous haïssons l'emploi de la force, nous réprouvons ses procédés

« dés simplistes, brutaux et cruels : « et seuls nous avons le droit de le « faire parce que seuls nous détestons la guerre et ses horreurs et « toutes les hypocrisies d'Etat. La sincérité n'en veut pas moins que nous « ajoutons qu'il est des cas où les « tyrans des nations se mettent hors « la loi de l'évolution pacifique et où « vrent eux-mêmes par leurs crimes « le cycle des représailles.

« Je ne parle pas seulement des attentats de lèse-humanité, de ces massacres de tout un peuple, comme les vèpres arméniennes, qui vouent le bonreau à la loi du talion. S'il est vrai que partout où les hommes peuvent se faire entendre, partout où ils possèdent ne fut-ce qu'un rudiment de franchise, partout où l'action légale peut espérer, même au prix de difficultés inouïes et de luttes inégales, atteindre son but, il est coupable et injustifiable de recourir à la violence individuelle, c'est un corollaire de cette proposition que l'inverse est vrai partout où le silence de la tombe est imposé à des hommes traités en esclaves, partout où il n'existe pas un commencement de droit civique, partout où l'action légale est interdite et impossible. »

Il ressort donc de ce que lorsque l'audace de la tyrannie est portée au point où elle en est, chez nous, il faut avoir recours aux lois du talion.

Ces paroles ne peuvent s'adresser à d'autres plus qu'à nous, Jeunes Turcs.

Si donc un groupe de Turcs, secouant l'inertie de la majorité, faisait son devoir en nous débarrassant du tyran, nous appellerions sur eux le jugement de M. Pressensé et d'autres encore qui, à quelques différences de style près, ont tenu le même raisonnement. De telles paroles suffiraient à ce que leurs mânes reposent en paix,

Comment, nous ne pouvons trop le répéter, peut-on ne pas haïr jusqu'au paroxysme Abdul-Hamid, ce reptile qui, sous le masque du libéralisme et les auspices d'une constitution, dupa les Jeunes Turcs ; enjamba le corps sanglant de son oncle, le serment à la bouche et la charte à la main ; enferma vivant pendant un quart de siècle, dans un sépulchre, son frère aîné Mourad, ne le fit sortir depuis peu que pour l'assassiner ; s'assit sur la Constitution ; puis, se démasquant devant l'expérience révolutionnaire des masses désarmées, entouré d'escrocs et d'égorgeurs, immola par séries les habitants de villes bourgs et villages qui réclamaient une justice élémentaire.

Et maintenant dégouttant du sang d'un peuple, il vieillit dans le crime désirant parachever ses forfaits et déshonorer toute la nation en mourant impunément, de vieillesse, dans son repaire de Yildiz.

Sans souvenirs pénibles, sans regrets, solennellement, parfois, affaissé sur le trône, il rémémora le passé

rie, droits de dix pour cent sur les locations, droits sur l'éclairage, les égouts, le balayage, dans les villes, etc. Le tout constitue une iniquité patente et d'autant plus intolérable et vexatoire pour le pauvre fellah, le peuple travailleur, que les grands centres de population où naturellement résident les gens les plus fortunés, comme Tunis, Sousse, Sfax, Kairouan sont exonérés de ce monstrueux impôt de la Medjba!

L'état-civil n'existe pas, des comités de notables y sont substitués pour la recherche et la désignation des nouveaux contribuables. Régulièrement, ces comités devraient inscrire tout adolescent portant indice de puberté ; mais, comme il est facile de le supposer pour qui est initié aux mœurs locales, ce système de recensement laisse la porte ouverte à tous les abus, et l'on peut être certain que les pauvres sont toujours les premiers inscrits, les premiers atteints, car ils n'ont aucun moyen de défendre leurs droits, la misère, chez les Arabes, étant considérée comme une abjection qui rend les pauvres diables et le jouet des notables et des chefs et les fait considérer comme indignes de toute protection, de tous égards.

Léon MONCELON.

(A suivre.)

## LA VÉRITÉ Sur le Protectorat Tunisien

...La Tunisie est un pays bizarre faisant théoriquement partie de notre domaine colonial, mais formant par le fait, un royaume distinct et bien délimité, où les pures fantaisies peuvent se donner libre cours, sous le couvert tout puissant de la légalité.  
J. S. P.

(Suite)

### III. — Ce que doit être le gouvernement des Colonies. — Opinion de M. le Ministre des Colonies.

M. Clémentel semble définitivement être sur la bonne voie en reconnaissant la nécessité d'accorder aux colonies et protectorats une certaine autonomie leur permettant de collaborer tout au moins à la direction, à la mise en œuvre de leurs propres affaires. Voilà donc enfin deux ministres